



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 24'500 F pour couvrir le dépassement des frais engendrés par les travaux d'aménagements routiers dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave

Le Conseil municipal décide par 11 voix, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 24'500 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif aux divers travaux d'aménagements routiers dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 janvier 2017

Dernier jour du délai référendaire : 9 février 2018

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 19 décembre 2017

Le président :

Pierre-Yves Christen